



# Quoi de neuf !

juin 2020

---

## LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous les citoyens et citoyennes de Venise-en-Québec,

Une municipalité belle et agréable est d'abord une source de fierté pour les citoyens. C'est un privilège de vous compter parmi nous et de pouvoir vivre ensemble en communauté dans un des plus beaux villages du Québec. La vue que nous partageons de la baie du lac Champlain avec les montagnes des Cantons-de-l'Est et du Vermont en toile de fond est un véritable tableau vivant. C'est peu dire que notre paysage est d'une beauté incomparable et il est valable de souhaiter que les habitations, terrains, parcs et infrastructures soient en harmonie avec celui-ci.

De plus, notre position enviable dans le Haut-Richelieu, en tant que pôle touristique, se justifie d'autant plus par nos nombreux attraits, des activités tout au long de l'année et l'accueil constant de visiteurs qui eux aussi sont stupéfaits par la découverte de Venise-en-Québec. En ce sens, le but de mon message est de vous demander de faire un effort collectif pour rester vigilant sur l'image que nous projetons. Je souhaite vous féliciter pour l'aménagement soigné de votre terrain et l'entretien de votre demeure. Cependant, pour certains d'autres, il serait apprécié que vous soyez attentif à la propreté de votre environnement, de mettre un effort pour bien entretenir votre résidence et de veiller à progressivement embellir notre cadre de vie. L'embellissement de la Municipalité est l'affaire de tous. Des inspections plus fréquentes seront faites à cet effet, non pas dans une démarche punitive, mais en ayant à cœur le mieux vivre ensemble et l'effort mis à ce niveau.

Je vous remercie d'avance pour votre constante collaboration et je vous souhaite de passer du bon temps en ce début du mois de juin à contempler votre jardin et la beauté de la nature qui nous entoure.

Cordialement,  
Jacques Landry, Maire

---

## RÈGLEMENT MUNICIPAL PORTANT SUR LES NUISANCES

Les mesures d'entretien de propriété de tout citoyen sont encadrées principalement par le règlement municipal portant sur les nuisances. Celui-ci se trouve sur notre site web, dans la section des règlements généraux et nous invitons chaque citoyen à le consulter. Tout de même, voici quelques points importants à considérer :

- Il y a acte de nuisance lorsque le terrain se trouve en état de malpropreté, de délabrement ou lorsqu'un véhicule non immatriculé ou non fonctionnel s'y trouve ;
- Une clôture mal installée ou en mauvais état entre dans la définition de « délabrement » et n'est donc pas autorisée sur le territoire ;
- Les pneus, rebuts, matériaux de construction et mobiliers délabrés sont tous des éléments de nuisances ;
- La pelouse ne doit jamais excéder plus de 20 cm de hauteur pour tout terrain construit et 30 cm pour tout terrain vague.

Rappelons que la Municipalité mise sur la bonne foi de chacun, mais l'application réglementaire doit se faire sans distinction entre citoyens par principe d'équité. Un premier avis de mise en conformité sera envoyé aux personnes concernées. Si la non-conformité se poursuit, veuillez noter que des pénalités de 150 \$ à 2 000 \$ sont prévues au règlement.

---

## OUVERTURE PROGRESSIVE DE L'HÔTEL DE VILLE

---

La réouverture progressive de l'hôtel de ville est présentement en cours et voici comment se décline l'horaire.

- Du lundi 1er juin au vendredi 5 juin – Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 16 h ;
- Du 8 juin au 3 juillet – Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h à 16 h ;
- Dès le 6 juillet, horaire régulier d'été du lundi au vendredi, 8 h à 16 h.

Une personne à la fois est admise à l'intérieur des lieux et il est préférable de prendre un rendez-vous avant de vous présenter. Nous vous remercions à l'avance de respecter les consignes de distension sociale et d'hygiène.

Notez également que les bureaux administratifs seront fermés en prévision des jours fériés du 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

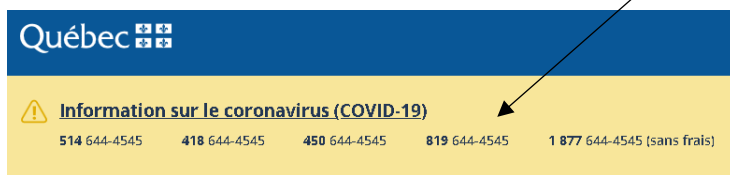
Pour les citoyens qui ont fait une **demande de permis en mars et avril**, veuillez-vous présenter à la réception pour signer et effectuer le paiement validant votre permis.

---

## COVID-19 PLAN DE DÉCONFINEMENT

---

Au cours des prochaines semaines, les activités reprendront de façon graduelle au Québec, et ce, toujours avec l'accord et la collaboration des autorités de santé publique. Ces différentes réouvertures se feront par phase, selon le type d'activités et les zones géographiques. À cet effet, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement du Québec au <https://www.quebec.ca/> en suivant ce lien.



Pour limiter les risques associés à la propagation du virus, il est essentiel de continuer à suivre les différentes consignes sanitaires, notamment :

- Le lavage des mains;
- tousser et éternuer dans son coude;
- le maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes.

Lorsqu'une distance de 2 mètres entre les personnes ne peut pas être respectée, il est fortement recommandé de porter un couvre-visage.

---

## VENTE DES COMPTEURS D'EAU SECTEUR OUEST

---

Reprise de la distribution des compteurs d'eau pour le **secteur Ouest seulement**. La majorité des compteurs d'eau des résidences de ce secteur ont atteint leur durée de vie utile. Les nouveaux compteurs sont désormais munis d'une antenne permettant la lecture numérique sans l'intervention du résident ou d'une tierce personne pour prélever les données. Ainsi, vous n'aurez plus à nous fournir la lecture annuellement lorsque le nouvel appareil sera installé. Pour les constructions neuves ayant déjà le nouveau modèle du compteur, l'ajout d'une antenne est requis.

**Dès le 8 juin**, les citoyens du secteur Ouest peuvent venir se procurer un compteur d'eau de remplacement au bureau de l'hôtel de ville. Les heures d'ouverture sont les suivantes : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h à 16 h. Afin d'offrir une plus grande disponibilité aux gens ne résidant que la fin de semaine ou ayant des horaires chargés dans la journée, nous offrons un horaire de soir et la fin de semaine. Mercredi 15 juillet de 16 h à 19 h 30 - Samedi 18 juillet de 9 h à midi. En

fonction du coût subventionné par la Municipalité, l'appareil vous revient à 131,70 \$ (incluant les taxes) par chèque ou argent comptant.

---

## FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE FISCALE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019

---

|   |              |
|---|--------------|
| Revenus de fonctionnement               | 4 275 527 \$ |
| Dépenses de                             | 3 901 153 \$ |
| Remboursement de la dette de            | 444 226 \$   |
| Surplus de fonctionnement de l'exercice | 944 909 \$   |

---

### DESCENTE À L'EAU – 60<sup>E</sup> RUE EST

Afin de préserver l'intimité, la sécurité et la circulation des résidents du secteur de la pointe Jameson, la Municipalité a mis sur pied un protocole d'accès à l'eau pour les résidents de la Pointe-Jameson afin que seulement ceux-ci puissent accéder à la descente au lac de la 60<sup>e</sup> Rue Est. L'extrémité de celle-ci sera fermée par une clôture en acier. Il ne s'agit pas d'être inéquitable envers les autres citoyens de Venise-en-Québec, mais plutôt de faciliter l'application d'un ou plusieurs droits de passage qui existent déjà de par leur titre de propriété. Rappelons également que chaque citoyen bénéficie d'un accès à l'eau par l'avenue Venise Ouest ou encore, moyennant un tarif d'entrée, par la marina Port-de-Plaisance.

La délimitation du secteur de la pointe Jameson se définit de la manière suivante : du nord au sud, de la route 202 (28<sup>e</sup> Rue Est) jusqu'à l'extrémité de la pointe, au-delà de la 60<sup>e</sup> Rue Est, et d'ouest en est, de l'avenue de la Pointe-Jameson à la 23<sup>e</sup> Avenue Est.

Les citoyens résidents à l'intérieur de ce périmètre pourront, dès lundi 1<sup>er</sup> juin, se présenter à l'hôtel de ville avec une preuve de résidence. Ceux-ci devront signer un contrat, déboursier 80 \$ pour les frais de gestion, administration et d'entretien ainsi que verser un dépôt de 200 \$ qui sera récupéré lors de la remise de la clef.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la responsable des relations citoyennes durant les heures d'ouverture.

---

### CAMP DE JOUR – INSCRIPTIONS EN COURS

Les inscriptions sont présentement en cours. Le camp se déroule du 22 juin au 14 août pour huit semaines. Les campeurs d'âge primaire s'installeront dans le centre culturel situé au 239, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest à Venise-en-Québec. D'une portée régionale, les enfants des familles résidants dans les municipalités avoisinantes sont les bienvenus. Notez bien que désormais les inscriptions se feront directement via le site web du camp Youhou à partir de maintenant - <http://youhou.zone/> De l'assistance téléphonique est disponible au 1-877-931-6850 afin de répondre à toutes vos questions.

Pour l'horaire et les tarifs : visitez - <https://bit.ly/34Txes2>

N'oubliez pas que votre rabais pour les résidents de Venise-en-Québec sera appliqué à la fin de votre transaction. **Des mesures seront mises en place respectant ces 4 indicateurs :**

1. Les activités doivent respecter la distanciation sociale (le 2 mètres) ;
2. Les activités extérieures seront privilégiées ;
3. Des mesures d'hygiène devront être mises en place ;
4. Les activités réalisées devront diminuer le contact entre les gens.

**- Les sorties et les spécialités sont malheureusement annulées. -**

---

## LES FEUX D'ARTIFICE DU 23 JUIN SONT MAINTENUS

---

L'édition 2020 de la Fête nationale et les traditionnelles animations sont annulées, dû aux consignes de distanciation sociale demandées par le gouvernement du Québec en regard à la pandémie de la COVID-19. Toutefois, **les feux d'artifice sont maintenus** pour le plaisir de tous. Nous vous demandons de rester distanciés les uns des autres et de choisir différents lieux pour contempler la magie du spectacle pyrotechnique ! Bonne Fête Nationale à tous !

---

## SESSION ESTIVALE DE HATHA YOGA AU PARC JAMESON

---

En compagnie de Sophie Cadieux, enseignante certifiée de Yoga, inscrivez-vous avant le 18 juin pour la session d'été d'Hatha Yoga (pour tous) au parc Jameson. Le cours est ouvert à tous.

Un minimum de 5 inscriptions pour débiter le cours et il y a que 9 places seulement.

- Mardi soir de 18 h 30 à 19 h 30 – 16 juin au 18 août 2020 (10 cours) 100 \$
- Jeudi matin de 9 h 30 à 10 h 30 - Du 18 juin au 20 août 2020 (10 cours) 100 \$

Date limite d'inscription : 16 juin (les places sont limitées)

Inscription sur rendez-vous : [loisir@venise-en-quebec.ca](mailto:loisir@venise-en-quebec.ca)

Pour le premier cours, arrivez 15 minutes à l'avance, sous la gloriette. Aucun accessoire ne sera prêté entre les participants. Apportez votre tapis, une serviette ou doudou, une ceinture ou foulard (qui ne s'étire pas) et une bouteille d'eau.

---

## LE CARDIO SÉNIOR REPREND AU PARC ROBERT-AUMONT

---

Pour les 50 ans et plus, un minimum de 5 inscriptions pour débiter le cours et il y a que 9 places seulement. Participez à cette session estivale au parc Robert Aumont en compagnie d'un spécialiste du mouvement de chez Orange Santé.

- Mardi de 9 h à 10 h
  - Du 16 juin au 18 août 2020 (10 cours) 120 \$
  - Date limite d'inscription : 16 juin (les places sont limitées)
  - Inscription sur rendez-vous : [loisir@venise-en-quebec.ca](mailto:loisir@venise-en-quebec.ca)
- 

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET PRÊT SANS CONTACT

---

À la suite de la fermeture de l'ensemble des bâtiments municipaux, engendrée par la pandémie de la COVID-19, la bibliothèque municipale de Venise-en-Québec offrira un tout nouveau service de prêt personnalisé permettant aux abonnés de réserver des livres et d'aller les chercher, en toute sécurité. C'est à partir du lundi 1er juin que ce service sera en place.

Pour se faire, les abonnés de la bibliothèque doivent suivre les étapes suivantes afin de pouvoir emprunter des documents.

1. Réservez vos livres via le catalogue SIMBA <https://simba2.crsbp.qc.ca>. Ayez en mains votre carte d'abonné pour avoir accès à votre dossier en ligne.
2. Vous pouvez également faire votre réservation par courriel à [bibliotheque@venise-en-quebec.ca](mailto:bibliotheque@venise-en-quebec.ca) ou par téléphone au 450 346-4260, poste 5. De l'assistance téléphonique vous est également offerte, si vous avez besoin de conseils et références pour vos choix de lecture.
3. Vous recevrez un appel téléphonique vous donnant un rendez-vous pour que vous puissiez vous rendre à la bibliothèque récupérer votre réservation.

4. Sur place, suivez le protocole suivant : rester à l'extérieur de l'entrée principale de la bibliothèque et sonner pour que l'on puisse vous ouvrir la porte.
5. Une personne à la fois est admise à l'intérieur.
6. Lavez-vous les mains avant d'entrer.
7. Le retour des livres se fait par la chute à livres uniquement.

La bibliothèque ouvrira sous d'autres recommandations dans les semaines à venir. En attendant, nous sommes heureux de vous offrir ce service de prêt sans contact.

## OUVERTURE DU MARCHÉ PUBLIC

Voici l'horaire pour la saison du marché public. Notez que certaines maisonnettes sont ouvertes à l'extérieur des heures d'ouvertures officielles.

### Du 6 au 22 juin

Samedi et dimanche de 11 h à 19 h

### Du 25 juin au 6 septembre

Du jeudi au dimanche de 11 h à 19 h

### Du 12 septembre au 11 octobre

Samedi et dimanche de 11 h à 19 h

#### Maisonnette #1

Le COCKTAIL bar du Marché 514 668-7648

#### Maisonnette #2

Le MAGASIN GÉNÉRAL du Marché 438 885-6732

#### Maisonnette #3

Le Venise PIZZA SHOP 450 210-1107

#### Maisonnette #4

Le ROI DE LA SAUCISSE 514 553-4653

#### Maisonnette #5

STATION FRAÎCHEUR 514 553-4653

#### Maisonnette #6

La CACHE du LAC CHAMPLAIN 450 577-2638

#### Maisonnette #7

GELATO-SORBETS produits KETO 514 895-7237

#### Maisonnette #8

BUBBLE-T-BAR 514 895-7237

## SUR LE SITE DU MARCHÉ

La **CABANE à CHURROS** (camion de rue)  
514 705-2263

### Le KIOSQUE de la BAIE

Fruits, légumes et produits du terroir 514 887-9767

**À partir du 20 juin.** Tous les samedis matin de 9 h à 14 h  
sous le kiosque permanent.

## IL EST IMPORTANT DE SOULIGNER LA GÉNÉROSITÉ DE L'ÉPICERIE RICHELIEU (MARCHÉ VENISE) DE VENISE-EN-QUÉBEC

En effet, suite à la vente de sacs de plastique ainsi que les frais de livraison effectuée pendant la période de la Covid-19, les propriétaires, Mme Jacinthe Tourchot, M. Pierre Trottier, Mme Karyne Trottier et M. David Lemire ont versé un montant de plus de 3 066 \$ en dons à plusieurs organismes de la région.

- Le centre d'entraide d'Henryville – 1 503 \$ ;
- Le centre d'action bénévole Interaction de Clarenceville - 563 \$ ;
- La Maison des jeunes Le Break de Venise-en-Québec - 500 \$ ;
- La fondation Jacques Landry pour l'enfance - 500 \$.

Les propriétaires désirent également remercier la générosité des citoyens de la région, lors des livraisons pour leur cotisation à ces causes régionales.

En cette période plus difficile, ce geste est plus que remarquable.

Jacques Landry, Maire

## COMPO HAUT-RICHELIEU



Compo-Haut-Richelieu inc. invite les citoyens à adopter l'herbicyclage en laissant leurs retailles de gazon au sol après la tonte.

L'herbicyclage est un procédé simple et facile à intégrer à ses habitudes. À l'aide d'une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse bien affilée, il suffit de tondre la pelouse régulièrement pour conserver une hauteur de gazon d'environ sept (7) centimètres. Dans un délai de 24 à 48 heures, les retailles de gazon auront disparu en enrichissant la pelouse d'un engrais naturel et riche en azote et en eau.

## OFFRE D'EMPLOI À LA COOPÉRATIVE SANTÉ LAC CHAMPLAIN

Nous sommes à la recherche d'une agente administrative à temps plein pour un remplacement de congé de maternité.

Veuillez consulter la page recrutement de notre site internet pour prendre connaissance de l'offre d'emploi.

<https://coopsantelacchamplain.ca/recrutement>



Séances du conseil : Les lundis 6 juillet, 3 août ; **mardi** 8 septembre et les lundis 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre à 19 heures



Inscrivez-vous à **OMNIA** alert pour recevoir tous les avis importants

<https://veniseenquebec.omnivigil.com>



[veniseenquebec.ca](http://veniseenquebec.ca)



[www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/](https://www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/)



[information@venise-en-quebec.ca](mailto:information@venise-en-quebec.ca)



450 346-4260



Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d'affichage électronique !